



**SANTÉ
ARDENNE**

CRÉER UNE PRATIQUE DE GROUPE EN MÉDECINE RURALE

30 mai 2023 – en ligne

SOMMAIRE

- I. QUI SOMMES-NOUS ?
- II. LE CONTEXTE
- III. LES ÉTAPES D'UN PROJET
- IV. CRÉER SA PRATIQUE
- V. LES TYPES DE STRUCTURES JURIDIQUES



CHAPITRE I

QUI SOMMES-NOUS ?



QUI SOMMES-NOUS ?

SANTÉ ARDENNE

- 2 associations de MG
- 1 Province
- 2 axes de travail : attractivité et rétention



UOAD

Union des Omnipraticiens
de l'Arrondissement de Dinant



MGLUX

Association des Médecins Généralistes
de la province de Luxembourg



**PROVINCE DE
LUXEMBOURG**



Santé Ardenne



**PROVINCE DE
LUXEMBOURG**

I. QUI SOMMES-NOUS ?

NOS OBJECTIFS

- Améliorer les conditions de travail des professions de soins en pénurie (MG, infirmiers, dentistes) afin d'**attirer de nouveaux professionnels** (axe attractivité). Santé Ardenne ne s'occupe à l'heure actuelle que des MG.
- Encourager le **maintien de ces professionnels de la santé** dans leur profession (axe rétention) – axe « soigner le soignant ».

Lutte contre la pénurie des professionnels de santé en province de Luxembourg (+ arr. Dinant pour Santé Ardenne)



◆ SOUTENIR & ACCOMPAGNER LES MG

- **Accompagner les MG** dans leur installation, le suivi de leur métier, les informer et les conseiller
- **Pour créer/modifier des structures** d'exercices coordonnés
- Mettre tous les futurs partenaires potentiels autour de la table : Commune, MG, secrétaires, paramédicaux, etc.
- **Financement à hauteur de 5.000€ par projet** (bourse d'aide à la pratique de groupe de la Province de Luxembourg pour son territoire uniquement).
→ Coachings pour concrétiser un projet pérenne : communication, gestion de projet, financier, juridique,...

Et pourquoi pas votre futur projet ?



CHAPITRE II

LE CONTEXTE



- **Mutation de la profession,** le profil des médecins généralistes est en plein changement
- **Les nouvelles générations (mais pas que) de professionnels de soins** s'orientent majoritairement vers les **pratiques de groupe**




AVANT	MAINTENANT
Sacerdoce	Vie privée
Seul revenu	L'un des deux revenus
Hommes > femmes	Femmes > hommes
Recherche travail abondant	Recherche à protéger leur confort de vie
Conjoint suit	Variable
Garde = normale, publicité	Garde= pesante, pénible

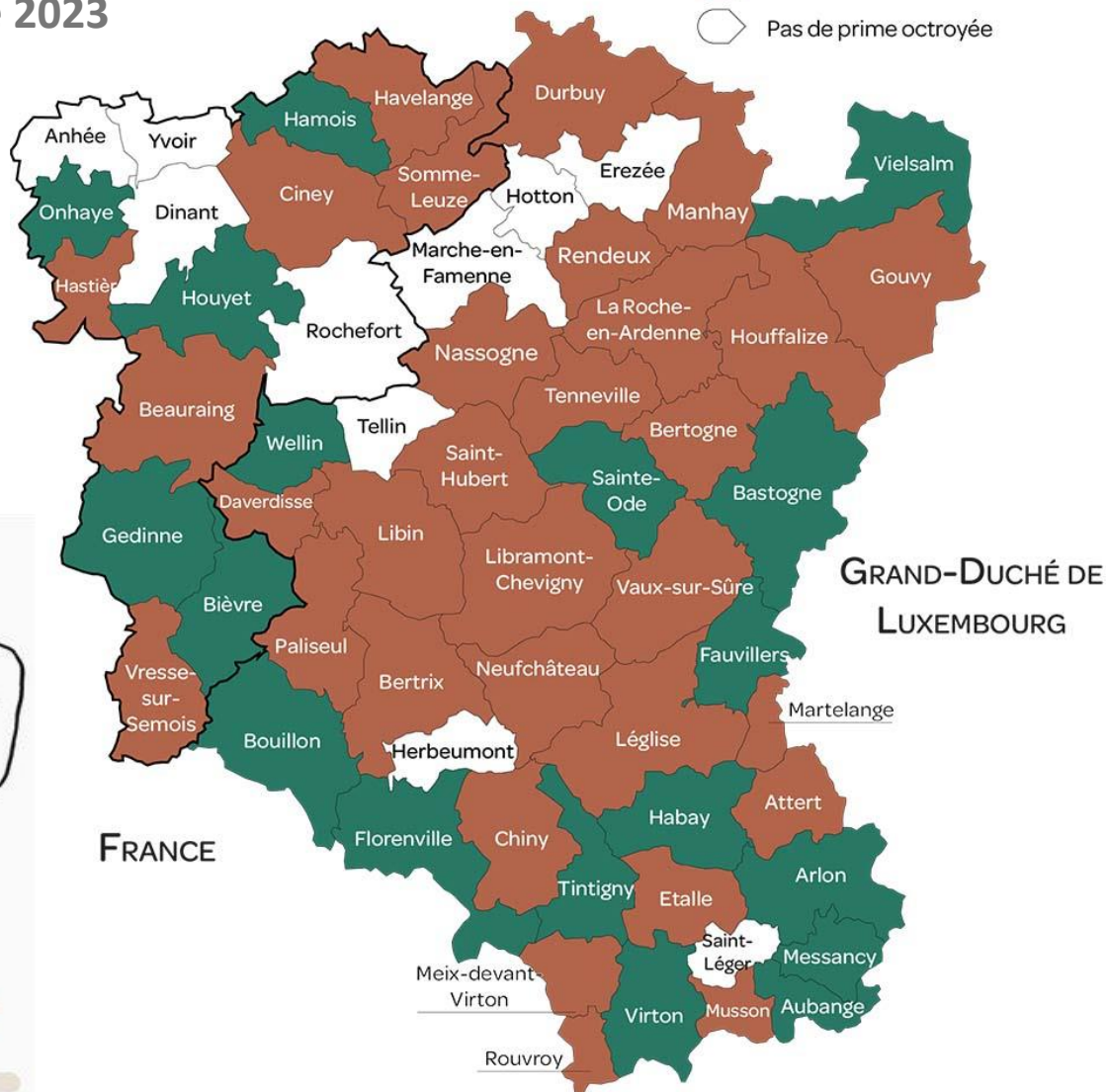
LE CONTEXTE

UNE PÉNURIE

De juin 2022 au 31 décembre 2023

Province de Liège

-  Prime d'installation de 20.000 €
-  Prime d'installation de 25.000 €
-  Pas de prime octroyée



◆ LES SPÉCIFICITÉS DU MILIEU RURAL

- Visites à domicile à la campagne
- Des patients de tout âge : tout petits et très âgés
- Pratique de médecine générale très variées : actes techniques, pédiatrie, dermatologie, ...
- Notion du médecin de famille encore très présente et choix de consulter le MG plutôt que de recourir à la 2^e ligne (spécialistes, urgences, ...)
- Possibilité (comme en ville) de faire de l'ONE, du planning familial, de l'addictologie, consultations de médecine sportive, ...



◆ LES SPÉCIFICITÉS DU MILIEU RURALE

- Actes techniques +++ : sutures, petites chirurgies, infiltrations, taping, ECG, spirométries, ...
- Réflexions +++ : l'hôpital n'est pas toujours proche → le MG réfère moins rapidement, se débrouille et « pousse la prise en charge plus loin »
- Nombreux cabinets disposent d'un échographe
- 7 postes de gardes dispersés dans la région : solidarité ++
- Réseaux de MG → diverses réunions pour échanger entre MG ou avec un spécialiste dans une ambiance conviviale



CHAPITRE II

LES ÉTAPES D'UN PROJET



LES ÉTAPES D'UN PROJET



◆ S'informer

- Contacter santé Ardenne et la FMM
- Quelle type de pratique de groupe ?
- Rencontrer le terrain, les médecins locaux : où a-t-on besoin de nous ?

◆ Constituer une équipe



- Constituer « un noyau dur » au départ de médecin.s.
- Pluridisciplinaire ou non
- Identifier vos rêves (communs et endeuillés)
- Créer une charte de valeurs communes



LES ÉTAPES D'UN PROJET



- ◆ **Elaborer un plan d'accompagnement**

Avec le référent régional, le représentant d'une agence conseil, ...

- ◆ **Définir le projet en équipe**



- ◆ **Choisir le modèle organisationnel**



LES ÉTAPES D'UN PROJET



➤ Rédiger les statuts, ROI, charte

➤ Rencontrer les partenaires locaux potentiels

- Les associations actives dans le social et la santé, le CPAS, etc.
- Organiser une séance d'information générale ou par métier recherché pour compléter l'équipe.



➤ Elaborer un plan financier

Importance d'avoir des compétences en gestion !

➤ Introduire les demandes de financement & de subsides



LES ÉTAPES D'UN PROJET



➤ Choisir le lieu d'implantation - bâtiment

- Rencontrer la Commune
- Ne pas viser trop petit- bâtiment tremplin

➤ Mise en œuvre concrète

- Question logistique – répartition des locaux
- Contrats de travail, convention de collaboration avec les indépendants

➤ Démarches de location-aménagement-travaux

➤ Ouverture

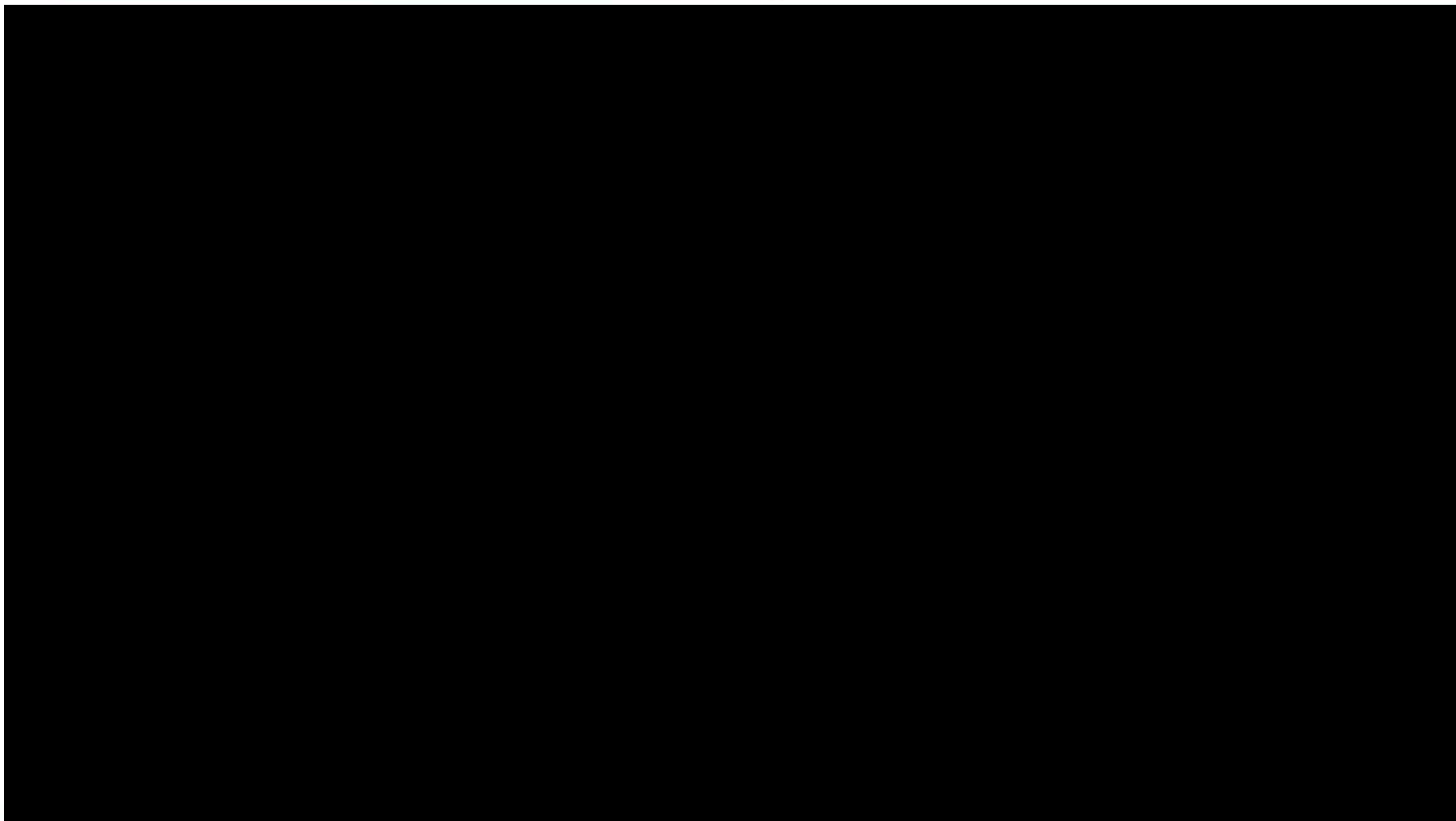


CHAPITRE IV

CRÉER SA PRATIQUE



VOS VALEURS ? (FIN 3'12'')



CONSTITUER UNE ÉQUIPE



Déterminer les bases de votre philosophie de travail :
à traduire en situations concrètes

◆ Valeurs :

Quels sont vos objectifs concrets ? **Votre « sens de vie » ?**

Pourquoi vous levez-vous le matin ?

◆ Intentions :

Entre autonomie et travail d'équipe, quelles sont les limites à ne pas franchir ?

◆ Comportements (passer des mots aux actes) :

Entre le respect de soi et la disponibilité au patient, quelles sont vos limites ? Quel horaire adopter ? Quelle règle pour la gestion des appels ?

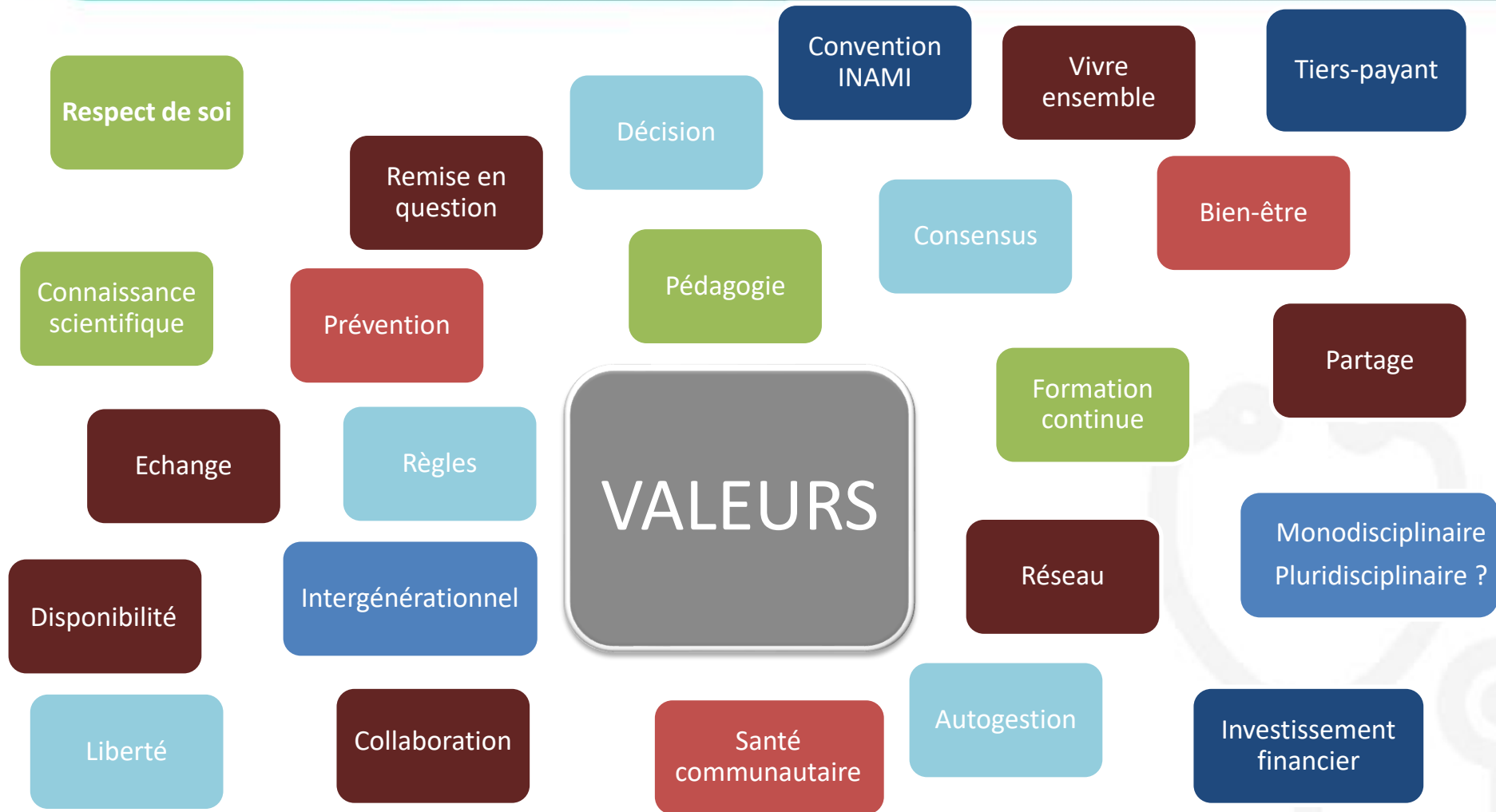


VOS VALEURS ?

- QU'EST-CE QUI VOUS RÉUNIT ?
- QU'EST-CE QUI VOUS DIFFÉRENCIE ?
- CES DIFFÉRENCES SONT-ELLES COMPATIBLES ?



VOS VALEURS ?



CHOISIR LE MODÈLE ORGANISATIONNEL



De nombreux degrés de mise en commun existent.

Le degré de mise en commun dépend de plusieurs facteurs :

- Contexte
- Territoire
- Âge
- Philosophie
- Valeurs personnelles et communes
- ...

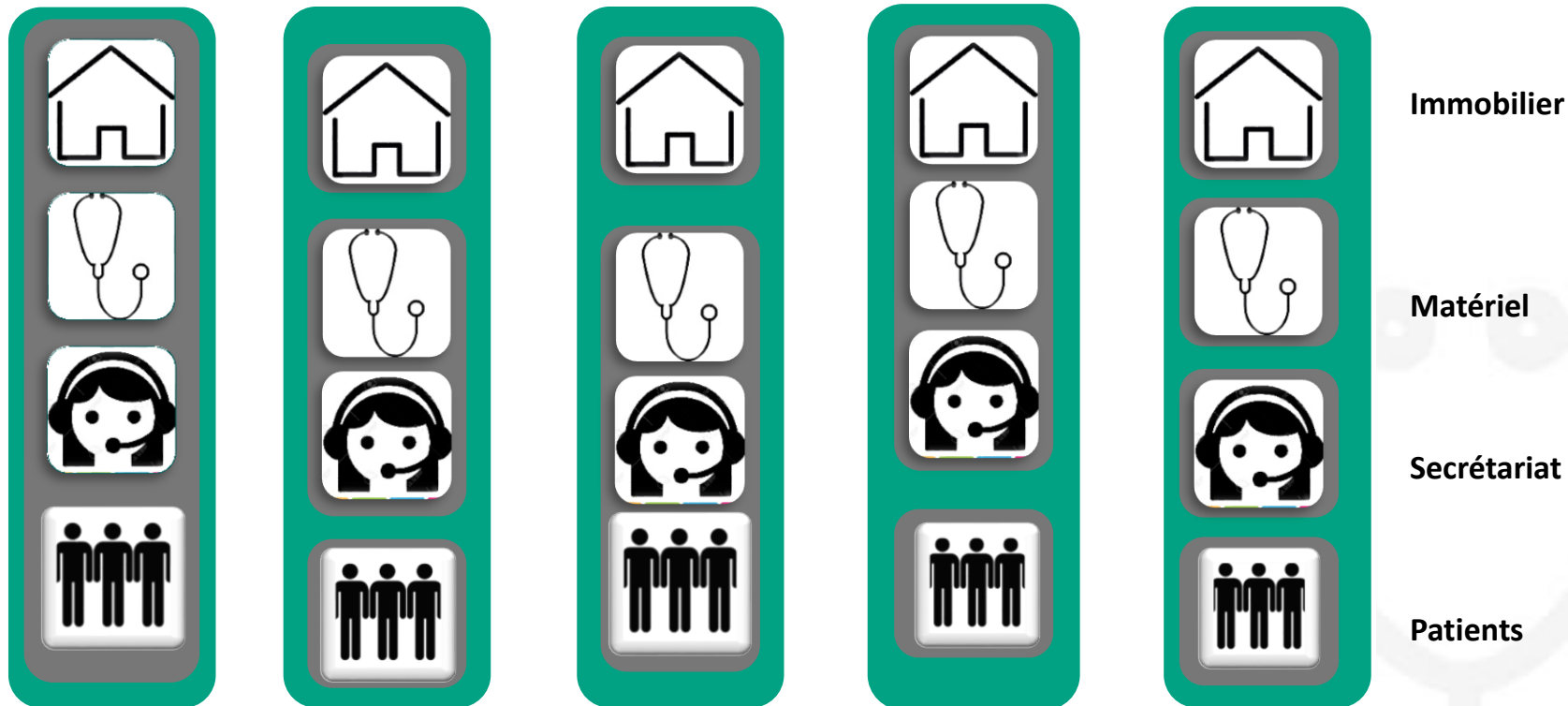


A vous de rejoindre et/ou développer la structure qui répond le mieux à vos attentes



CHOISIR LE MODÈLE ORGANISATIONNEL

► TOUT EST POSSIBLE



Source : 

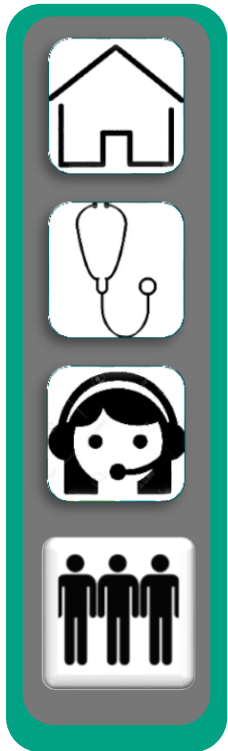


Santé Ardenne



CHOISIR LE MODÈLE ORGANISATIONNEL

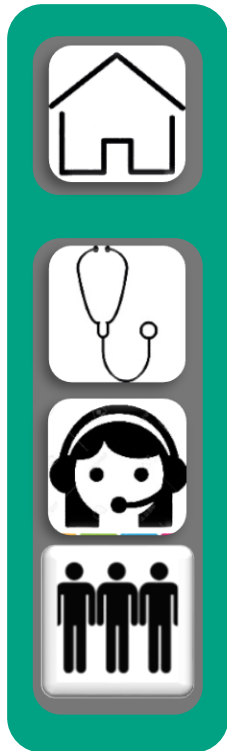
◆ EXEMPLE : ASBL MAISON MÉDICALE (ASI)



- Bâtiment géré collectivement par l'ASBL (propriétaire ou locataire)
- Matériel appartient à l'ASBL et est mis à disposition des praticiens
- Frais de fonctionnement sont collectivisés (pot commun)
- Les patients sont libres de choisir leur MG mais sont invités à consulter les autres MG de l'ASBL en cas d'indisponibilité, absence,...

CHOISIR LE MODÈLE ORGANISATIONNEL

◆ EXEMPLE : CENTRE MÉDICAL



- Bâtiment propriété d'un ou plusieurs MG et/ou de tiers (Communes,...). Location par les autres prestataires
- Matériel est partagé (mis en commun)
- Frais de fonctionnement sont collectivisés (pot commun)
- Les patients sont libres de choisir leur MG mais sont invités à consulter les autres MG de la structure en cas d'indisponibilité, absence,...



ELABORER UN PLAN FINANCIER



La colonne vertébrale du plan financier peut varier selon la philosophie de travail

Rétrocession :

Le prestataire rétrocède X% de son chiffre d'affaires issus de ses consultations/visites.

D'autres actes peuvent y être adjoints (garde, ONE, PSE, ...)

Souvent variable dans le temps 16%, 18%, 20%, 27%, ...

Loyer :

avec/sans charges ?

Secrétariat inclus ou non ?

A l'heure ou à la demi-journée ?

Pooling :

Inverse de la rétrocession. La structure faitière centralise les avoirs et les redistribue selon des règles établies (tarif à l'heure, rétrocession inversée, montants différenciés par mois selon l'expérience du MG, ...)



CHAPITRE V

Les types de structures juridiques



LES TYPES DE STRUCTURES JURIDIQUES

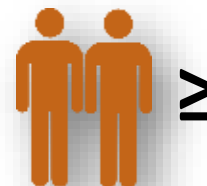
◆ LA PRATIQUE EN SOLO

- L'indépendant personne physique
- La Société à Responsabilité Limitée (SRL)



◆ LA PRATIQUE EN REGROUPEMENT À PARTIR DE 2 PERS.

- L'association de fait
- L'Association Sans But Lucratif (ASBL)
- La Société à Responsabilité Limitée (SRL)

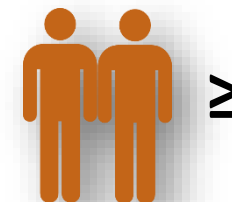


*Chaque structure juridique a ses avantages et ses inconvénients.
Demandez conseil à votre notaire, votre comptable, Santé Ardenne, etc.*



➤ L'ASSOCIATION DE FAIT – SOCIÉTÉ SIMPLE

= sans personnalité juridique propre, constituée sur base volontaire avec un but commun défini, sans intention de gain au profit de ses membres, chacun est **entièrement et personnellement responsable**



Aucune obligation DONC :

- Pas de formalités à respecter
- Aucun frais de constitution, pas de frais de modification des statuts

Avantages



Pas de personnalité juridique DONC :

- Responsabilité illimitée pour les dettes de l'association de fait mais chacun à concurrence de sa part
- Responsabilité collective et personnelle des membres de l'association de fait (indivision)
- Risque accru en cas de conflit avec un employé par exemple

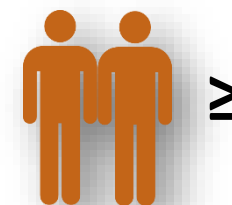
Inconvénients



REGROUPEMENT

➤ L'ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF (ASBL)

= groupement de pers. physiques ou morales autour d'un but commun ayant une activité désintéressée. 2 personnes minimum. cas spécifique des maisons médicales = associations de santé intégrée.



- Pas d'acte notarié obligatoire pour la constitution d'une ASBL
- Frais de constitution très limités
- Responsabilité limitée des membres (ASBL a un patrimoine propre)
- Fiscalité avantageuse

Avantages

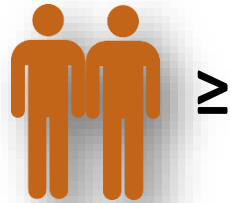


- Obligations comptables et administratives sont plus lourdes pour une ASBL que pour une association de fait
- En cas de dissolution de l'ASBL, l'actif net sera transféré à une association qui vise un objectif similaire
- Pas de dividende

Inconvénients



➤ LA SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE (SRL) = caractère privé et responsabilité limitée



- Tous les associés ne sont responsables qu'à concurrence du capital qu'ils ont apporté
- Pas de capital à libérer

Avantages



- La constitution d'une SRL requiert un acte notarié
- Obligations comptables et administratives plus lourdes que pour un indépendant (PP)

Inconvénients



LES TYPES DE STRUCTURES JURIDIQUES

◆ EXEMPLE DE COEXISTENCE DE DIFFÉRENTES STRUCTURES



- Bâtiment propriété d'une **SRL (immobilière)** détenues par partie ou totalité des médecins / des occupants des locaux



- Matériel, secrétariat, frais de location (et gestion de sous-location éventuelles) géré par une **ASBL** dont les médecins (et autres) sont administrateurs



- Le médecin (et autres soignants) est en **SRL à titre individuel** (ou en personne physique en début d'activité)

Merci pour votre attention

N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER :



Santé Ardenne

info@santeardenne.be

Tél. : 063/33 00 31



**Cellule d'accompagnement des professionnels
de la santé (CAPS)**

caps@province.luxembourg.be

Tél. : 063/21 24 50



Santé Ardenne

